

« Nous ne doutons pas que le temps d'une agriculture paysanne, portée vers l'émancipation des paysan-nes et la protection du vivant, poussée par un réseau fort de femmes et d'hommes qui la font et d'autres qui s'en nourrissent, que ce temps-là est venu. »

L'Avenir Agricole

Journal d'information des Confédérations paysannes du Limousin

275 • Hiver 2023-2024 • 4 euros

Élections Professionnelles 2025 Organisons-nous !

À un an des élections professionnelles agricoles, la Conf se met en ordre de bataille pour porter une campagne forte. Face à un libéralisme toujours plus destructeur et à l'agonie, défendre et protéger les paysan-nes fait partie de nos profondes convictions !

Nous ne doutons pas que le temps d'une agriculture paysanne, portée vers l'émancipation des paysan-nes et la protection du vivant, poussée par un réseau fort de femmes et d'hommes qui la font et d'autres qui s'en nourrissent, que ce temps-là est venu, si nous voulons encore nourrir nos communautés demain.

Non aux solutions simplistes !

Oui, nous voulons soustraire la terre aux spéculateur-rices du foncier en tout genre, promoteur-rices d'agrivoltaïsme et autres investisseur-euses privé-es. Non, nous ne voulons pas de solutions simplistes pour affronter un climat détraqué, retenues d'eau monstrueuses, NTG (nouvelles techniques génomiques) ou autres OGM (organismes génétiquement modifiés). Tout nous montre que si nous ne nous organisons pas pour faire le score le plus large aux élections professionnelles tout s'accélérera. Le 25 mars 2023 restera ancré dans la mémoire de chacun-e d'entre nous comme le jour où nous avons compris que nous ne lutterions plus jamais comme avant. Que nos adversaires étaient prêt-es à tout pour sauver leur monde, leur vision de leur avenir. La marche en avant vers une agriculture déconnectée des enjeux sociaux et sociétaux est engagée, et avance très vite.

Un syndicat agricole représentatif

Alors que la France a engagé depuis 2022 le volet agricole d'un plan France 2030 basé sur le triptyque Numérique, Robotique, Génétique, la Conf doit s'engager à fond pour proposer une autre voie. Alors même si la lutte doit continuer d'empêcher, d'arrêter au maximum les projets destructeurs, la place de la Conf doit rester celle d'un syndicat agricole représentatif, présent dans les instances, les commissions où elle doit siéger et être en mesure de s'organiser pour remporter les élections professionnelles. Dès maintenant, et pendant un an, les trois comités départementaux limousins vont s'activer pour faire vivre cette campagne. Chacun de son côté et à sa façon sur certains sujets, réunis collectivement en Confédération paysanne interdépartementale sur d'autres. Dans chaque comité, il s'agit d'activer une stratégie aussi horizontale que la force des adhérent-es le permettra. Choisir nos sujets, engager des réflexions, construire notre argumentaire, imaginer la dynamique ensemble, s'organiser collectivement pour exister pleinement.

La voix de la joie

Au printemps 2024, les comités départementaux organiseront leur assemblée

générale annuelle, c'est le moment de se mobiliser, de lancer la dynamique : nous comptons sur vous ! Ne laissons pas la place, prenons toute notre part dans la vie syndicale agricole de nos départements, imposons nos sujets et envoyons à la marge les idées contractées des chantres autoproclamés d'une ruralité rance et refermée sur soi. Portons la voix de la joie, du bonheur de nourrir, de se former pour réduire notre impact sur le vivant, élément essentiel à la durabilité de nos systèmes alimentaires et agricoles et de la vie de nos territoires. Instillons l'agriculture paysanne comme le moyen d'affirmer notre ravissement de nourrir les gens, comme le cap que nous fixons tou-tes. Installons ! Transmettons ! Nous portons tou-tes en nous une idée en germination. S'organiser collectivement est la seule chance de la voir grandir, s'épanouir et fleurir. Soyons au rendez-vous, organisons-nous !

Julien Roujolle, Co-porte-parole de la Confédération paysanne de la Haute-Vienne
fermedevaudet@orange.fr

* Manuel critique écrit par Adeline de Lépinay, animatrice de la première réflexion collective de la Confédération paysanne de la Haute-Vienne du 2 octobre.

DANS CE NUMERO

• **Élections**
La Conf 19 en campagne
p. 3

• **Dossier**
Filière laine locale
p. 4 et 5



• **Végétal local**
Les haies fourragères
p. 7

L'Avenir Agricole
Trimestriel
CPPAP 0624 G 88287
ISSN 2112-7662
Éditeur : AINARC
Imprimerie Rivet - Limoges
Dépôt légal : à parution
Directeur de publication :
Michel Limes



« Nous, paysannes... »

Déclaration des 84 paysannes de la Confédération paysanne réunies les 16 et 17 novembre 2023 à Montreuil

Nous, femmes, représentons la moitié de la population mondiale. En matière d'alimentation, nous assurons les deux tiers du travail mondial, produisons environ 70 % de la nourriture et sommes responsables de plus de 80 % du travail domestique. Notre système alimentaire moderne est bâti d'abord et avant tout sur l'exploitation du travail des femmes qui occupent majoritairement les postes les plus précaires et les moins bien rémunérés de la chaîne alimentaire.

Que nous soyons installées en couple ou non, nous subissons de plein fouet la double domination de classe et de genre et pour beaucoup d'entre nous, une double journée de travail productif et reproductif.

De manière générale, la guerre au vivant est menée par les systèmes capitaliste, patriarcal et raciste. Partout dans le monde, les femmes s'organisent, luttent et construisent d'ores et déjà un autre monde. Les luttes féministes n'ont probablement jamais été aussi massives, intergénérationnelles et diffusées mondialement. La Confédération paysanne doit absolument se positionner de manière encore plus affirmée et approfondir sa transformation féministe. Dans notre syndicat, la commission femmes existe depuis les années 90. Elle agit pour défendre et faire avancer les droits des paysannes. La commission s'est concentrée sur des revendications majeures comme celle des statuts des actives dont le GAEC entre époux-ses ou encore le droit à un vrai congé maternité et à une retraite digne. Elle a également lutté pour la mise en place d'outils comme la parité au tiers, obtenue en 2002, ou l'écriture inclusive dans les documents de la Conf. Elle a organisé des formations et appuyé la constitution de groupes en non-mixité choisie pour que la légitimité des femmes soit reconnue.

Malgré ces chantiers et avancées essentiels, force est de constater que le sexisme, le harcèlement, les violences mais aussi les statuts inégaux et bien d'autres sujets sont encore fortement d'actualité, même au sein de notre syndicat. Le constat qui s'impose est que ces outils mis en place ne se suffisent pas à eux-mêmes.

Pour un féminisme paysan et populaire

Nous, femmes paysannes et travailleuses de la Terre, membres de la Confédération paysanne et de la Via Campesina, affirmons jouer un rôle majeur dans la transformation du monde agricole. Le féminisme paysan et populaire vise à établir une nouvelle relation émancipatrice entre les êtres humains et la nature en valorisant l'agriculture paysanne. Il s'agit de remettre en question le processus d'exploitation des terres et de l'eau, de l'extractivisme, mais aussi en portant et en accompagnant des luttes fertiles pour



la paix, contre l'agro-industrie écocide, la déforestation, contre le nucléaire et l'oppression des peuples. En tant que paysannes membres de la Confédération paysanne, nous adhérons pleinement à l'idée que toutes les injustices et dominations sont liées. Nous sommes fières de combattre et de déconstruire celles qui pèsent sur le monde paysan, d'ici et d'ailleurs, et qui pèsent sur l'ensemble de la société, bien au-delà de la seule sphère agricole. C'est dans ce sens que nous œuvrons pour la reconnaissance des droits des paysannes avec ou sans statut, des retraitées, des salariées permanentes, des saisonnières, des personnes exilées. Leur travail jusqu'à aujourd'hui invisibilisé contribue fortement à la viabilité des fermes.

Notre féminisme est écologique, paysan et populaire. Il se veut solidaire des personnes opprimées et exploitées et comprend profondément que l'exploitation des femmes et de leurs corps est intrinsèquement liée à l'exploitation industrielle de la nature et de ses ressources par le capitalisme et le patriarcat. L'écoféminisme paysan et populaire veut avant tout célébrer la vie, notre rapport sensible au monde et nous reconnaître comme vivantes parmi le Vivant, pour amener à une entière valorisation d'une agriculture paysanne, autonome, durable, nourricière, qui régénère les sols et mise sur les alliances et les coopérations inter-espèces. Notre féminisme appelle les femmes, les minorités de genre et les hommes dans leurs diversités à faire alliance dans ce combat et pour qu'à la Confédération paysanne ce soit le combat de toutes et tous !

Appel à créer

un groupe femmes en Haute-Vienne

Suite à cette rencontre très enthousiasmante à laquelle j'ai participé, j'ai envie de créer un groupe de femmes paysannes en Haute-Vienne.

Ce groupe serait le début d'une aventure pour que les femmes paysannes se sentent soutenues, de créer un élan de solidarité et pourquoi pas s'investir davantage dans les actions syndicales de la Confédération paysanne. Cette rencontre est ouverte aux paysannes, salariées agricoles, retraitées agricoles ou porteuses de projets.

La première réunion, dont la date est en cours de définition, permettra de faire un état des lieux des besoins de chacune et proposer des actions : entraides sur les fermes, formations, rencontre militante, diffusion de films...

N'hésitez pas à me contacter pour obtenir les renseignements de date et de lieu.

*Alice Ribette, maraîchère à Champagnac la Rivière
06 83 70 21 28 ferme-salamandre@laposte.net*

Aide aux producteurs.rices en agriculture biologique : la mobilisation de la Confédération paysanne entendue !

Le ministère de l'Agriculture a annoncé fin novembre 34 millions d'aides supplémentaires pour les producteur.rices en agriculture bio. Ce montant, si cette décision est validée par la Commission européenne, viendra s'ajouter à l'enveloppe de 60 millions débloquée d'urgence suite à notre mobilisation depuis l'hiver 2022.

Depuis le début de la crise, la Confédération paysanne a porté le principe et la nécessité d'une aide d'urgence et nos différentes mobilisations ont été entendues. Cette rallonge budgétaire est une reconnaissance des difficultés que rencontrent les producteur.rices en AB.

Mais bien que le ministère reconnaisse que les besoins sont plus importants que ceux initialement estimés, les critères choisis pour bénéficier de cette aide laissent encore trop de monde de côté. Suite à la suppression de l'aide au maintien en AB, des mesures structurelles soutenant les efforts des paysan.nes doivent être rétablies afin d'atteindre l'objectif de 18 % de SAU en bio à l'horizon 2027 en France, contre 10 % aujourd'hui.

PAC 2023-2027 Une nouvelle définition de « l'agriculteur.rice actif.ve »

Le couperet est tombé : **67 ans**. Depuis mars 2023, c'est le nouveau seuil d'âge limite pour bénéficier des aides PAC. Et avant cet âge limite, il ne faut pas non plus bénéficier d'une pension de retraite, qu'elle soit agricole ou d'un autre régime, salarié ou non salarié. Il est aussi impératif, pour être reconnu agriculteur actif, d'avoir contracté une assurance « Accident du travail » type ATEXA en tant qu'exploitant.e agricole ou cotisant.e solidaire. Le premier effet de cette nouvelle réglementation a été une baisse importante du nombre de demandes des aides PAC en 2023 (20 000 de moins au lieu de 4 000 habituellement en France). Mais également, et ce plus inquiétant, un nombre important de demandes refusées (une centaine en Corrèze). À chaque fois, ces situations n'ont pas été anticipées par les demandeurs.euses.

À la Confédération paysanne, nous nous inquiétons sérieusement de ces situations. Elles peuvent être la cause de difficultés de trésorerie graves à une période délicate qu'est la cessation d'activité. Après avoir évoqué cette question avec la DDT et le Préfet et avoir signalé un manque d'information claire sur ces sujets, nous incitons toutes celles et tous ceux qui, pour des raisons diverses, se trouvent dans cette impasse à nous contacter et à faire remonter leurs difficultés. Nous estimons, et nous l'avons signalé, que ces nouvelles dispositions n'ont pas été suffisamment anticipées, et que même si à un moment un seuil est nécessaire, il faut que chacun.e puisse s'y préparer techniquement, économiquement et psychologiquement.

Contact : Michel Limes
06 77 81 31 18 - michel.limes57@orange.fr

QUESTIONNEMENTS D'UNE PAYSANNE ÉLEVEUSE DE BREBIS EN CREUSE

Métier difficile que celui d'éleveur-euse ! Il nous faut tout à la fois :

- soigner nos animaux, gérer le parasitisme, la maladie ou la mort parfois inexplicable ;
- gérer son stress lors des épizooties (grippe aviaire, maladie hémorragique épizootique...) ;
- s'adapter au manque d'herbe lors des sécheresses ou à l'abondance des pluies qui n'en finissent plus ;
- trouver un abattoir digne des hommes et des animaux. Et permettre à nos bêtes de vivre cette dernière journée avant la mort de la manière la moins stressante possible ;
- trouver une salle de découpe proche de la ferme permettant de valoriser au mieux la viande ;
- trouver les client-es qui achèteront cette viande... ou pas ;
- enfin, choisir de ne pas brader notre travail et ne pas vendre les agneaux une misère.

Alors quand cela devient trop compliqué, pourquoi ne pas faire le choix de tout remettre sur la table ? Se former, apprendre et avoir la possibilité de changer de cap, c'est possible quand on est paysan-ne. Des opportunités s'offrent à nous et les formations proposées par l'Adear et autres organismes nous permettent d'élever nos animaux autrement.

Par exemple, nous pouvons choisir :

- de ne plus élever nos animaux uniquement pour leur viande, et faire le pari de valoriser 100 % de leur laine ;
- de limiter les traitements antiparasitaires (coûteux et polluants pour le sol et les organismes vivants) ;
- de prévenir plutôt que guérir grâce à la phytothérapie et autres bactéries lactiques ;
- d'utiliser un fourrage existant sur la ferme comme les haies fourragères, en planter plutôt que les arracher ;
- d'organiser notre chantier de tonte, trier notre laine et transformer un soi-disant déchet en matière finale noble, chaude et utilisable tous les ans, que ce soit en fil à tricoter/tisser, en feutre...

Les possibilités sont grandes et ne demandent qu'à être explorées !

Carine Simon, éleveuse à Saint-Junien-la-Brègère (23)



Le bureau de la Conf 19. De gauche à droite : Laurent Guillaume, Émilie Terrien, Jonathan Auzou, Nacer Benfriha, Sophie Crépin-Leblond, Severin Noël, Michel Limes

Élections professionnelles de janvier 2025

La Conf Corrèze en campagne

Le comité départemental de la Conf Corrèze a invité ses adhérent-es à discuter des futures élections professionnelles de janvier 2025. Ils se sont donc retrouvés le mercredi 6 décembre à Saint-Mexant.

Le comité départemental de la Conf 19 souhaite faire avancer le projet d'agriculture paysanne, c'est-à-dire défendre et porter la parole paysanne dans toutes les instances agricoles de Corrèze. Sa nouvelle équipe a à cœur de se faire plaisir en défendant ses valeurs, en partageant ses idées : la campagne des élections est une tribune rare pour s'adresser à tous-tes les paysan-nes et se confronter aux problématiques de l'ensemble du monde agricole.

Les élections professionnelles dessinent l'avenir du monde agricole pendant 6 années

Tout se joue au niveau du département car la représentativité aux autres échelons est calculée sur la base de celle acquise dans les scrutins départementaux. Une Conf départementale qui ne fait pas de liste aux élections, c'est d'autant moins de voix pour le calcul de la représentativité régionale et nationale. Sans Confédération paysanne en Safer, CDOA, CDPENAF, consultation DNJA... c'est la porte encore plus ouverte à l'agrandissement au détriment de l'installation, au développement de projets inutiles et financiarisés aux dépens de la dynamique de nos campagnes et de la relocalisation.

Au contraire, faire campagne et faire voter Conf aux élections professionnelles, c'est participer à donner du poids à une autre parole politique via la chambre d'agriculture, qui joue un rôle de représentation de la profession agricole. C'est aussi un rapport de forces nettement amélioré pour l'orientation des crédits du Casdar, qui finance les structures de développement agricole. Enfin, les élections professionnelles vont déterminer en grande partie les moyens financiers et humains de tout le réseau de la Conf et de la Fadar pour les 6 années qui suivent.

Faire voter Conf aux élections professionnelles, c'est refuser de laisser encore les manettes de l'agriculture française aux tenant-es du libéralisme et du productivisme comme la FNSEA et la CR, dont l'idéologie reste celle du marché et de la compétitivité. Avec de tels représentant-es, c'est la poursuite inéluctable de la disparition des paysan-nes dans nos territoires.

À l'inverse, faire campagne et faire voter Conf aux élections professionnelles, c'est donner les moyens syndicaux et financiers pour construire le maximum d'espaces politique et économique pour un autre développement agricole (agriculture biologique, agriculture paysanne, systèmes herbagers, circuits courts, reterritorialisation...) et enfin changer de modèle agricole dans l'intérêt de tou-tes les paysan-nes et de la société.

Pourquoi faire une liste Conf aux élections professionnelles ?

- Pour défendre les paysan-nes dans toutes les instances de représentation de l'échelon local à l'échelon national ;

- Pour orienter le développement agricole, notamment les actions menées par la chambre d'agriculture ;
- Pour généraliser le projet d'agriculture paysanne en influant sur toutes les politiques publiques touchant à l'agriculture ;
- Pour accroître notre poids politique, institutionnel et médiatique ;
- Pour faire entendre un autre discours à l'ensemble du monde agricole ;
- Pour permettre l'installation de paysannes et paysans nombreux dans des campagnes vivantes ;
- Pour redynamiser la vie associative et syndicale, vivre une aventure collective.

D'autres rencontres auront lieu bientôt. Elles sont ouvertes à tou-tes les paysan-nes. Rejoignez-nous !

Jonathan Auzou - jonathanauzou@yahoo.fr

Être élu et représenter le syndicat en chambre d'agriculture

Frédéric Lascaux (éleveur à Magnac-Bourg) est élu à la chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et y représente la Confédération paysanne pour un second mandat. Il partage son expérience.

La chambre d'agriculture est la pierre angulaire de la représentation agricole départementale ou régionale mais doit cohabiter avec l'administration, les Safer, les organismes sanitaires... ce qui en réduit considérablement le pouvoir. Reste la bataille de la représentativité qui est l'enjeu principal des élections à venir en 2025.

Élaborer un projet et construire une équipe

Avant d'être élu à la chambre, il y a un long processus de campagne. Les élections se déroulent tous les 6 ans en janvier et l'année qui précède sert à élaborer un projet et construire une équipe. Lequel porte l'autre, ce n'est pas évident. Mais ce qui est sûr c'est que les candidat-es doivent partager ce projet. Et ce à deux niveaux car, pour les exploitant-es, il y a deux listes en une : la liste départementale avec un classement et une obligation d'avoir a minima une femme tous les trois candidat-es ; et la liste pour la chambre régionale qui est composée de candidat-es issu-es de la première liste, eux-elles aussi classé-es. La campagne que mène la liste doit donc être l'effort

de tou-tes et les têtes de liste, qui auront le plus de chances d'être élu-es, ne sont que la tête de proue.

Pouvoir d'action

Deux cas de figure se présentent en fonction des résultats. Lorsqu'on est majoritaire (cas encore non testé pour notre syndicat), on se retrouve avec la gestion politique de la chambre ce qui suppose notamment la gestion du personnel, le lien avec la chambre régionale et avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA). La gestion financière de cet organisme consulaire doit jongler entre les obligations institutionnelles et le développement qui, lui, est très politique. Ce dernier est en fait la seule marge de manœuvre.

Lorsqu'on est minoritaire, la place laissée à un-e élu-e de l'opposition dépend du bon vouloir de l'équipe en place. Au minimum, il y a la possibilité de déposer des motions présentées et défendues lors des sessions pour alerter sur des problématiques conjoncturelles. Bien défendues, celles-ci peuvent trouver consensus ou une majorité dans l'assemblée et montrer l'existence du syndicat lors de la conférence de presse qui suit chaque session. Pendant ma première mandature, j'ai souvent représenté la chambre d'agriculture dans les communes lors de l'élaboration des PLU (plans locaux d'urbanisme). Ce rôle était très intéressant pour expliquer les enjeux agricoles à des élu-es de communes les ignorant.

Mettre en valeur une matière première naturelle, disponible et de qualité reconnue

Laine : vers la reconstruction d'une filière paysanne

Dossier co-rédigé en décembre 2023 par
Manon Kister (Adear Limousin) et Anne Barteau
(Conf Limousin) Contributions : Florine Hamelin,
Michel Limes, Lise Rolland

Mérinos, brigasque, texel... longtemps déconsidérée, la laine française est à la croisée des chemins. La crise Covid, dont les fermes lainières ne sont toujours pas remises, a accentué la baisse des exportations françaises. Ces difficultés sont la conséquence logique de l'effondrement programmé du secteur. Si elles mettent en lumière l'abandon historique de la laine par les pouvoirs publics, elles suscitent également l'appétit de certains en quête de greenwashing. Le groupe laine de la Confédération paysanne est force de propositions pour structurer et valoriser cette production pleine d'avenir.

En France, histoire de la production de laine

L'histoire de la production lainière en France est celle du triste effondrement programmé d'un secteur tout entier, après son abandon progressif par les politiques publiques.

La production de laine a orienté la sélection en élevage de petits ruminants pendant plusieurs millénaires. Elle a mené à la création de nombreux types lainiers, du type « poilu grossier » à la brebis Mérinos dont la laine est très fine et ondulée. Chaque type répondait à deux objectifs importants :

- l'utilisation de la laine : laines grossières pour les tapis, laines fines pour les vêtements.
- la protection des animaux selon le contexte d'élevage et les conditions pédoclimatiques.

Au XIX^e siècle, la hausse de la demande en lait et en viande et l'ouverture des marchés lainiers internationaux ont fait basculer la sélection des animaux vers des critères exclusivement liés à la production de lait et de viande. Tout a concouru à l'effondrement de la production de laine en France : délocalisation des unités industrielles de transformation et du travail, développement des fibres synthétiques, importation sans droit de douane de laine issue d'immenses troupeaux élevés sur des territoires ultra spécialisés dans l'hémisphère Sud.



En Limousin, la filière laine paysanne tente de s'organiser

Un état des lieux de la situation dans notre région s'impose, alors que des initiatives diverses apparaissent.

La généralisation de la production de laine paysanne est nécessaire, car elle permet la fabrication durable de produits essentiels à la vie et à la dignité humaines. Toutefois, elle semble pour l'instant totalement hors de portée, tant les filières et les outils de transformation ont été démantelés (outils inexistantes ou dimensionnés pour des transformations industrielles). Les collectifs et les individus qui tentent de se réapproprier cette matière et de fabriquer des produits de qualité à base de laine se heurtent ainsi à des freins extrêmement puissants.

Maison du mouton

Mais des initiatives existent : en partenariat avec La Fabrique à initiatives, l'Adear a animé le 16 novembre un atelier pour recueillir les besoins des éleveurs et des éleveuses d'ovins dans le cadre d'un travail avec les collectivités locales du Nord Haute-Vienne pour redynamiser la filière ovine. En effet, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche cherche à créer un espace pour valoriser le mouton : élevage, paysage, tourisme, gastronomie, culture, économie... Ce lieu est appelé pour l'instant « la Maison du Mouton » mais rien n'est encore arrêté quant à sa forme. Lors de cet atelier, les éleveur-euses ont été invité-es à lister leurs besoins et réfléchir à comment la structure en projet pourrait défendre les valeurs

et l'image de la filière auprès du grand public, tout en apportant des solutions concrètes aux professionnel·les de l'ovin. Ce projet n'a pas vocation à être un musée, mais bien à fournir des outils et services utiles aux éleveur-euse-s et à la filière, intégré dans le territoire et en lien avec les initiatives déjà existantes.

Échanges

De nombreux sujets ont été abordés lors de l'atelier :

- Les associations et initiatives existantes : Association pour le pastoralisme en montagne limousine (APML), Laines locales - réseau Limousin (LLRL), Lainamac (centre de formation professionnalisante)
- Filière laine : le manque d'unités de lavage en France, le besoin de filières valorisant différents types de laines (y compris « fertilisation » pour les laines n'ayant pas le potentiel pour du textile) ;
- Viande : la fermeture de lignes d'abattage et de découpe limitant la possibilité de fournir de la viande locale en circuit court, la réhabilitation du pôle viandes locales de Bourgneuf ;
- Installation : des espaces-tests en élevage seraient utiles. L'Association Paysan dès demain redémarre et cherche à créer du lien avec l'existant, comme l'espace-test maraîcher de Limoges Métropole.

Quelques arguments en faveur de la renaissance de la filière laine

Protection de la ressource en eau

Dans le cadre de la production de matelas à partir de laine paysanne, le principal poste de précaution est le lavage. Or, les méthodes locales produisent peu d'eau souillée (savon + suint) et n'utilisent pas d'acides. Les eaux sont généralement épanchées de façon très diluée. À l'inverse, les mousses de polyuréthane, largement utilisées dans le secteur de la literie, sont fabriquées pendant la réaction des polyesters ou polyéthers avec l'eau et d'autres auxiliaires supplémentaires tels que : catalyseurs, agents tensioactifs, agents gonflants, charges, pigments, retardateurs de flamme... Autant de process hautement chimiques qui font intervenir des dérivés du pétrole en tant que matière première et génèrent des pollutions dans l'environnement.

Impact social

Une étude du collectif Ardelaine décompose le tarif de 100 € d'un pull issu de laines paysannes vendu par le collectif d'une part, et d'un pull prêt-à-porter originaire d'Asie d'autre part. Dans le cas du pull Ardelaine, 25 € sont destinés aux salaires des couturier·ères et tricoteur·euses, contre 0,50 € pour le pull d'importation. 20 € sont destinés à la rémunération de la matière première et, donc, en partie à la rémunération paysanne, contre 12 € pour le pull d'importation.

La reconstruction d'une filière lainière française permettrait également de meilleures conditions de travail pour les tondeur-euses, ainsi qu'une revalorisation du métier.

Chiffres clés

4 %

de la laine issue des élevages français est transformée en France.

35 000

élevages détiennent des animaux laineux en France (ovins, chèvres angoras, alpagas...)

3 %

des textiles fabriqués dans le monde sont à base de laine.

50 %

d'économies de carbone sont générées par les produits issus de la laine paysanne

0,10 €/kg :

prix d'achat de la laine aux éleveur-euses (quand elle est ramassée). Ce qui en fait un déchet pour les éleveur-euses...

Plusieurs dizaines

d'initiatives collectives ou individuelles participent à la production de laines paysannes.



Stand de Carine Simon aux Journées de la laine à Felletin
Photo : Maxime Authier

Formation Qualité de la laine dans les fermes

L'Adear organise également des formations pour les éleveur-euses, pour pallier le manque actuel tant dans l'enseignement agricole qu'en formation continue.

En octobre, une dizaine de participant-es (dont trois intervenant-es) se sont formé-es sur la qualité de la laine sur deux fermes pendant deux jours. Après quelques rappels, les participant-es ont approfondi leurs connaissances. Les toisons sont composées de trois types de fibres différentes : le poil, le jarre (un poil mobile) et la laine. La fibre « laine » est unique par sa structure, composée en extérieur de petites écailles superposées, qui lui confèrent de nombreuses propriétés, comme celle de pouvoir être feutrée par exemple. Ainsi, elle est à la fois régulatrice d'humidité, isolante, élastique, peu inflammable... Chaque race a des caractéristiques de laine particulières : la finesse, la longueur de mèche, la proportion de poil et de jarre, le gonflant, la couleur, la brillance... Tous ces facteurs imbriqués les uns aux autres caractérisent une laine. Les questions de la génétique et de la santé animale (par la méthode Obsalim) ont aussi été longuement abordées : la qualité de la laine indique les événements qui ont eu lieu. Plus le troupeau est en bonne santé, plus la qualité de la laine sera bonne, donc plus sa valorisation sera facilitée.

« Ces journées techniques sont très enrichissantes, mais il est dommage que l'on ne puisse pas se former davantage avant, car une fois installé, on manque de temps... »

Le Gaec « Revenons à nos moutons »

Membre du collectif de laine « les bergères s'emmèlent »
Lise Rolland et Fabrice Merhand

Installation : 2017

350 brebis limousines conduites en système pastoral. Elles pâturent notamment les espaces naturels du plateau de Millevaches (landes et tourbières du Longeyroux, 6 mois de l'année) et passent 2 mois dans le Lot. Les agneaux d'herbe sont commercialisés en direct. La laine est valorisée en collectif avec deux autres éleveuses : la laine cardée est vendue à des artisanes feutrières. Le collectif commercialise également des semelles et chaussons qu'elles font fabriquer.

La ferme d'Emmanuelle Houget et David Cherqui

Installation : 2023

2 UTH (dont une conjointe collaboratrice)

85 brebis sur 54 ha dont 25 ha en prairie, le reste en parcours. La taille du troupeau va augmenter jusqu'à atteindre le chargement optimal. Ventes prévues : agneaux à l'herbe, bientôt laine

Reprendre le fil et dynamiser une filière paysanne

Une fois les aspects techniques maîtrisés sur la ferme, que faire de sa laine ?

Les outils

La rareté des outils de lavage et de transformation, fruit d'une histoire hautement politique marquée par le démantèlement de la filière, est également un frein majeur. Que ce soit au niveau national ou local, la grande majorité des outils qui existaient et fonctionnaient en France, transformant des volumes plus ou moins grands, sont aujourd'hui à l'état de ruines ou de musées. Ceux qui restent et fonctionnent sont nécessaires à la valorisation de la laine française et, à ce titre, doivent être soutenus. Mais leur petit nombre crée une situation de dépendance subie pour celles et ceux qui souhaitent faire transformer la laine, au niveau géographique, du volume pris en charge, du type de matière première, etc. Disposer de peu d'outils limite les possibilités d'adaptation aux laines ainsi qu'aux usages locaux et engendre des risques d'uniformisation des transformations et de rentabilité dictée par les volumes. Ainsi, si certaines conditions ne sont pas remplies, il est tout simplement impossible pour certaines paysan-nés de passer par ces outils. Des initiatives locales de remise en place d'outils de lavage et de transformation sont à l'œuvre pour répondre, hélas partiellement, à cette problématique.

Le lavage

L'étape de lavage est ainsi devenue un entonnoir, au regard du nombre de structures agréées en France (et même dans les pays voisins). Les difficultés que connaît la dernière entreprise de lavage de laine en France, et la dépendance de nombreuses filières locales vis-à-vis de cette structure,

témoignent de la fragilité des initiatives de relocalisation de cette étape. Le lavage fait partie des premières étapes indispensables à la transformation de la laine, il concerne toutes les initiatives et, pourtant, il n'est absolument pas soutenu ni développé en France. Si des difficultés existent lors des premières étapes, c'est ensuite toute la filière qui pâtit de ces bouchons.

Le filage

L'étape de filage est habituellement longue, mais ces délais sont décuplés par la très faible présence d'outils de transformation en France : on peut parfois attendre son produit partiellement ou totalement fini plus d'une année, voire deux. Tout comme pour le cardage, qui intervient avant le filage. Le manque d'outils favorise l'uniformisation de la transformation, alors que c'est la diversité des laines paysannes et locales qui font la richesse de cette matière première en France. Les différents types de laine qui existent sur le territoire peuvent en effet appeler à différents types de machine pour les transformer (on n'utilise pas les mêmes pour faire du fil mérinos destiné à l'habillement que pour faire des tapis avec de la laine brigasque). Ces dernières années, les filatures existantes qui ont été relancées sont le fait d'initiatives individuelles, souvent soutenues financièrement par des particuliers. L'État aide-t-il ces petites initiatives face aux grands projets des industriels pleins de promesses et de beaux mots ? Ainsi, si l'effondrement des filières lainières a été politique, sa reconstruction le sera aussi.

Les propositions de la Confédération paysanne

Sans travail des éleveur-euses pour la sélection de leurs animaux, sans attention portée aux chantiers de tonte, et sans questionnement permanent sur la qualité de la laine produite, il semble vain de réclamer une revalorisation globale et uniforme du prix de la laine. Toutefois, toutes les conditions ne sont pas réunies pour que les éleveur-euses reprennent la main sur la valorisation de cette fibre. La Confédération paysanne propose ainsi un plan d'actions en trois axes.

L'amélioration de la valorisation de la laine doit tenir compte des échecs issus de l'histoire lainière française et des réussites des initiatives locales déjà déployées.

Recréer le savoir-faire

Sous-estimée voire méprisée, la laine a totalement disparu des programmes d'enseignement. La Confédération paysanne souhaite remettre des modules de formation à la laine et à sa valorisation (tonte, tri, connaissance de la fibre, lien entre laine et sélection génétique...) dans l'enseignement agricole, dans les écoles d'ingénieur-es et technicien-nés agronomes et dans la formation continue proposée aux éleveurs et aux éleveuses.

Améliorer les capacités des éleveur-euses à valoriser leur laine

Face aux faibles revenus qui caractérisent l'élevage depuis de nombreuses années, les éleveur-euses faisant le choix de travailler la laine en circuit court resteront minoritaires. Toutefois, même dans des circuits longs de commercialisation de la laine, il est possible d'améliorer la

rémunération de cette matière. Pour cela, il est impératif de redonner aux éleveur-euses les capacités de s'organiser ensemble pour collecter et trier la laine, et ainsi mieux peser face aux négociant-es.

Créer les conditions pour faciliter l'essor d'initiatives locales

Compte tenu du contexte économique global, les initiatives locales, qu'elles soient collectives ou individuelles, partiellement ou totalement paysannes, restent les solutions les plus efficaces pour valoriser la laine à prix rémunérateur. En maîtrisant les volumes et en misant sur la qualité, ces initiatives échappent à la féroce concurrence internationale qui sévit dans l'industrie textile (même haut-de-gamme !). Pour favoriser l'essor de ces initiatives, plusieurs solutions doivent être envisagées :

- Améliorer l'accompagnement à l'installation des porteur-euses de projet agricole avec un volet « laine ». En particulier, il est impératif que les revenus issus de la laine, souvent comptabilisés parmi les revenus dits « accessoires », puissent être systématiquement intégrés dans le calcul

ouvrant droit à la Dotation Jeunes Agriculteurs, y compris pour les fermes au micro-BA.

- Permettre à toutes les paysan-nés d'intégrer les activités lainières dans le revenu agricole, en particulier lorsqu'elles sont collectives. À plus long terme, la création d'un statut de « paysan-ne-artisan-ne » doit être envisagée, afin de clarifier et harmoniser les obligations légales et fiscales s'imposant aux paysan-nés.
 - Accompagner financièrement les investissements liés à la valorisation de la laine grâce aux mesures du FEADER du second pilier de la PAC mises en place dans chaque région (ex : financement d'une salle de tonte, d'un local de collecte...)
 - Faciliter l'accès aux aides à la structuration (ex : GIEE tel que le Collectif pour la promotion du Mérinos d'Arles).
 - Abaisser la TVA sur la laine transformée de 20 % à 5,5 % dès lors qu'elle est commercialisée par l'élevage.
- Rappelons que ce sont les initiatives mises en place par les éleveur-euses, les transformateur-ices et autres passionné-es de la laine qui sont à l'origine des 4 % de la laine transformée en France. Mais avant tout, il est urgent et nécessaire de partir de la base : les brebis !

Faire de la végétation locale une ressource

Une alternative

pour l'autonomie des fermes

Rédaction en décembre 2023 : Pénélope Mas de Feix (Adear Limousin), Anne Barteau (Confédération paysanne Limousin). Contribution Thierry Viviant et Jérôme Goust

Cet automne, l'Adear a organisé deux formations pour se réapproprier les ressources végétales naturellement présentes sur les exploitations. Ainsi se sont tenues en septembre une journée sur la conduite des haies fourragères et en octobre une session de 3 jours sur la marque Végétal local.



La première s'est déroulée chez Agathe Roux, éleveuse de 40 chèvres laitières en bio sur la commune d'Espagnac (19). Elle a été suivie par une douzaine de participant-es et animée par Jérôme Goust qui, après avoir été producteur bio pendant 20 ans s'est consacré au journalisme et à la rédaction d'ouvrages de vulgarisation. Le seconde a eu lieu sur la ferme de Séverin Noël qui conduit le vignoble Chatô Copains à Branceilles (19) et produit des vins bio et sans sulfites. Elle a été donnée par Luc Vancrayelynghe, ingénieur paysagiste et président de l'association Plantons par nature.

Conduire une haie fourragère

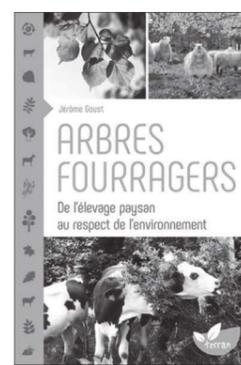
Au Néolithique, la forêt dominait nos paysages : l'arbre fourragère était la base de l'alimentation animale. Le développement des prairies et la mécanisation de l'agriculture ont entraîné son déclin. Rétablir les arbres fourragères dans la ration peut améliorer l'autonomie des fermes. Les bénéfices pour l'environnement des haies sont multiples, mais rarement abordés sous l'angle de la consommation de leur feuillage par les animaux. Depuis 2013, l'Inrae conduit à Lusignan (86) des recherches sur les fourrages arborés. 50 espèces d'arbres sont cultivées, testées et analysées (matière sèche, matières azotées et digestibilité) sur l'exploitation de 90 ha avec un troupeau de 72 vaches laitières et de génisses. L'analyse des feuillages montre leurs valeurs nutritives, au moins équivalentes aux fourrages traditionnels.

S'adapter au système de l'éleveur-euse

Sur la ferme, il faut recenser les ressources présentes, les compléter par des plantations, puis observer la consommation des animaux pour gérer l'accès du troupeau à la ressource. Les feuilles peuvent être consommées sur pied ou données sous forme de branches d'arbres têtards, en frais ou sec. Chez Agathe, nous avons pu observer les plantations déjà réalisées et les végétaux ligneux existants soumis au pâturage : frêne, bouleau, aubépine, paulownia, acacia, saule... mais aussi noisetiers, lilas, seringat, groseillier, forsythia, viorne... La toxicité de certains arbres/arbustes est périodique et concerne les animaux qui n'ont pas l'habitude d'en consommer et/ou en période de disette.

Nous avons aussi abordé différentes techniques :

• touffes de noisetiers à recéper ou conduites en plessage ;
• cépées de châtaigniers gérées en coupant 1 arbre sur 3 ;
• haies naturelles de ronces rendues accessibles par quelques coups de croissant ;
• chênes de bordure émondés...
À l'issue de cette journée, un groupe d'échange sur ce sujet s'est créé.



Thierry Viviant, pour l'Adear Limousin, et Jérôme Goust

En savoir plus :

Jérôme Goust, *Arbres fourragers* - Terran éditeur

Végétal local prend ses marques

La marque Végétal local est un outil de traçabilité des végétaux sauvages et locaux.

Sauvages ? Ces végétaux sont issus de collectes en milieu naturel, ils n'ont pas subi de sélection par l'homme ou de croisement et sont naturellement présents dans la région d'origine considérée.

Local ? On se réfère ici à la notion de région écologique, ou région biogéographique, région d'origine du végétal : là où il a été collecté.

Historique

Avant la création de la marque, les professionnel-les de la production et de la commercialisation des végétaux et les acteur-ices de la protection de l'environnement se heurtaient à l'absence sur le marché français de végétaux d'origine sauvage dont la provenance locale pouvait être garantie. Les informations disponibles lors de l'achat de matériel végétal précisent rarement l'origine de la plante. Les termes « provenance » ou « origine géographique » peuvent indiquer soit l'emplacement de la pépinière, soit l'aire de répartition naturelle de l'espèce. Dans la majorité des cas il était donc difficile voire impossible de connaître l'origine du lieu de récolte. La loi française n'oblige pas non plus à inscrire la provenance géographique sur le matériel végétal sauvage disponible

sur le marché. La France avait donc besoin d'une garantie sur l'origine du matériel végétal, comme d'autres pays européens qui ont déjà développé des filières d'approvisionnement en végétaux d'origine sauvage et des signes garantissant l'origine géographique. En réponse à cette demande croissante, en 2011, le ministère de l'Écologie a lancé un appel à propositions visant à créer un cadre pour la production de matériel végétal indigène et local, dans le cadre de sa stratégie nationale pour la biodiversité. Un consortium rassemblant la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) et deux associations (Plante & Cité et l'Afac-Agroforesteries) a permis la création en janvier 2015 de deux marques collectives dont Végétal local. Ces marques garantissent l'origine de plantes indigènes et la préservation de la diversité génétique. L'ampleur géographique de l'origine locale de ces plantes a été définie sur la base de données bio-géographiques et a abouti à la définition de 11 régions d'origine pour la France métropolitaine. En outre, des règles ont été définies sur la collecte de semences ou de plantes dans la nature, sur la multiplication des stocks, sur la traçabilité et le contrôle de toutes ces étapes, permettant de conserver au maximum la diversité génétique des plantes collectées et la conservation de la ressource dans le milieu naturel. Les premiers végétaux labellisés ont été produits à l'automne 2015.

Chaque région d'origine a sa liste de végétaux génétiquement locaux. On peut s'adresser au comité de marque pour demander une dérogation ou des ajouts car ces listes évoluent (le local d'aujourd'hui ne sera pas celui de demain), et demander de labelliser certaines nouvelles espèces.

Les règles de base

- Constituer son lot unitaire de graines pour la production ou la commercialisation par une collecte sur un minimum de 30 individus, situés dans la région d'origine (pouvant être répartis sur plusieurs sites de collecte) ;
- Sur chacun des individus collectés, ne pas dépasser un taux de prélèvement de 25 % des graines produites annuellement ou, sur l'ensemble des individus du site de collecte, ne pas dépasser 25 % de la quantité totale de graines disponibles annuellement ;
- Effectuer un maximum de 3 années consécutives de collecte sur un même site.

Extrait de Végétal local : une marque française pour la conservation de la flore indigène

• Le cahier des charges précis est disponible en ligne : <https://www.vegetal-local.fr/la-marque> > « référentiel technique »

• Pour être habilité à utiliser la marque Végétal Local, il faut avoir suivi une formation. Contact : <https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>

TROIS JOURS DE FORMATION

Ces journées techniques ont permis aux participant-es de :

- obtenir un savoir théorique sur la flore sauvage indigène ;
- savoir reconnaître les espèces ligneuses et lesquelles collecter en priorité (facilité, demande, etc) ;
- savoir déterminer les sites de collecte, les cibler, les entretenir, dans le but de les livrer à des pépiniéristes, ou d'en produire ou de commercialiser ses propres plants, ou tout simplement d'être autonome pour planter des végétaux d'origine locale sur sa ferme (haies ou autres formes d'agroforesterie) ;
- savoir à quel moment collecter selon les espèces, connaître des techniques pour être efficace tout en préservant la ressource pour la durabilité, savoir conserver la graine ;
- connaître les bases de la germination de graines pour faire des plants ;
- s'approprier des itinéraires techniques pour que la plantation prenne.

Les échanges théoriques en salle ont alterné avec les temps de pratique : collecte sur le terrain, nettoyage des graines, remplissage des fiches de collecte.

(Méga) Ferme à vendre !

Depuis quelques mois, la rumeur court dans la campagne haut-viennoise : une ferme, La ferme, The FERME est à vendre : le Domaine de Berneuil.

Tout le monde ou presque dans le monde agricole local connaît cette mégastructure située le long de la nationale 147 entre Limoges et Bellac. 800 ha ? 1000 ? 1200 ? On ne sait plus trop, en tous cas c'est grand, et « agricoleusement » radicalement différent de notre modèle limousin.

Des « Italiens » à une holding

Le domaine est constitué en 1989 par une société agroalimentaire italienne : Agricola Marchesina, propriété de la famille Ultrocchi. Commencent alors de grands travaux : le parcellaire est entièrement remanié, plusieurs dizaines de kilomètres de haies sont arrachées, plusieurs centaines d'hectares drainées, des retenues d'irrigation sont creusées et des bâtiments d'engraissement bovins sortent de terre. La vocation de cette ferme est l'engraissement de jeunes bovins destinés à l'exportation.

En 2013, la SCEA change de main. Les « Italiens », comme on dit dans le coin, cèdent la ferme à la société Holdel représentée par son président Georges Delachaux. La partie foncier (terres et bâtiment) se négocie alors à plus de 6 800 000 euros... Mr Delachaux n'est pas un acheteur lambda ayant fini son parcours à l'installation et attendant de toucher sa DJA. C'est un financier ayant choisi l'agriculture comme terrain de jeu. Il gère par l'intermédiaire de sa holding Holdel plusieurs dizaines de sociétés dans divers secteurs dont au moins une grosse dizaine sont agricoles.

De la place pour tous les modèles ?

Et alors, me direz-vous ? On entend souvent dans la bouche des agriculteur-ices et des décideur-euses agricoles qu'il y aurait de la place pour tous les modèles agricoles. Eh bien non ! À la Confédération paysanne, on s'inscrit en faux face à cette affirmation. Il nous semble que c'est avoir une attitude naïve que croire que de telles méga-structures n'ont aucun impact sur notre capacité à vivre de nos productions. L'industrialisation des processus de production, et les économies d'échelle qui vont avec, font que les coûts de revient ne peuvent pas être comparables avec une ferme « classique ».

Dans le grand bocal libéral où nous nageons toutes, force est de constater que bien souvent les gros poissons finissent par manger les petits...

Rebelote

En 2023, on apprend que la ferme serait à vendre. Pour quelles raisons, nous l'ignorons. Ce qui nous inquiète, c'est l'identité des potentiel-les nouveau-elles acheteur-euses. Au vu du niveau de gigantisme de la ferme et donc du prix demandé, qui peut se payer le luxe d'acheter cette exploitation ? Des investisseur-euses ? L'industrie agroalimentaire ? La grande distribution ? L'accaparement des terres et la financiarisation de l'agriculture sont à n'en pas douter des machines à broyer les paysan-nes.

La souveraineté alimentaire telle que définie par la Via Campesina en 1996 est le droit des populations à définir leur politique agricole et alimentaire sans dumping vis à vis de l'extérieur. Appliquée au cas de Berneuil, ça veut dire quoi ? Refuser l'accaparement. Reprendre le contrôle de la terre. Décider collectivement du projet agricole.

Chiche !

Hugo Bourdin, paysan à Vaulry (87)

Un OACAS sur la Montagne limousine

L'association Solidarité de la montagne limousine vient d'obtenir l'agrément OACAS (organisme d'accueil communautaire d'activité solidaire) pour monter une communauté agricole Emmaüs.

Résultat de deux ans de travail par un groupe du Syndicat de la montagne limousine, cette structure réunira trois lieux d'hébergement déjà existants et développera des activités solidaires : conserverie végétale et lieu de transformation pour des producteur-ices locaux-ales, laverie de bouteilles et de bocaux, cantine solidaire, mais aussi des activités agricoles et artisanales. On retrouvera ainsi : maraîchage, pépinière, boulangerie, menuiserie, bâtiment, ressourcerie.

Formation et auto-formation au cœur de l'accueil

Nous désirons permettre aux personnes accueillies de participer si elles le désirent aux formations et de former d'autres personnes dans les métiers qu'elles pratiquent. Ainsi leur passage deviendra un moment d'apprentissage permettant de partir avec un bagage solide et une autonomie en dehors de la structure. Les prises de décisions et l'organisation de la communauté se feront d'égal-é entre toutes les personnes du projet.

Pourquoi rejoindre Emmaüs ?

Ce choix de rejoindre la fondation Emmaüs repose pour nous sur :

- l'obtention de l'agrément OACAS qui permet une plus grande protection aux personnes accueillies, une participation à des activités régulières, une autonomie financière avec une allocation déclarée à l'Urssaf justifiant au besoin de la présence sur le territoire français et d'une participation à une vie communautaire ;

- le soutien du réseau national de cette association historique au travers d'accompagnements, de création d'outils/dispositifs, du suivi d'un plaidoyer national ainsi que d'un soutien au développement des activités des communautés.

En outre, chacune des 122 communautés Emmaüs est indépendante dans ses choix de gestion économique et sociale.

Nous faisons déjà partie d'un réseau local d'accueil de personnes exilées (11 associations), du Syndicat de la Montagne limousine (<https://syndicat-montagne.org>) et d'un réseau national de solidarité.

Objectif

Protéger les personnes sans papiers et les accompagner vers la régularisation (après 3 ans dans une structure OACAS, les personnes peuvent poser une demande de titre de séjour), les accompagner par un suivi individualisé, leur donner un cadre et des activités régulières.

APPEL À DONS

Nous lançons un appel à dons pour acquérir une maison à Tarnac qui sera le lieu de la communauté, un lieu d'hébergement et le lieu des activités principales : conserverie et cantine traiteur.

Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.

La campagne de dons est portée par l'association Montagne Accueil Solidarité de Peyrelevade.

<https://www.helloasso.com/associations/montagne-accueil-solidarite-de-peyrelevade/collectes/creation-d-un-emmaus-agricole-sur-la-montagne-limousine>

AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



À PLANTER LES BASES

DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

Parce que l'agriculture sera toujours essentielle, le Crédit Agricole met tout en œuvre pour encourager et accompagner les nouvelles vocations.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Centre France - Société coopérative à capital variable agréée en qualité d'établissement de crédit. Siège social : 3, avenue de la Libération - 63045 Clermont Ferrand Cedex 9 - SIREN 445 200 488 RCS Clermont Ferrand - Société de courtage d'assurance inscrite au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 162. Découvrez notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance ou en agences. Crédit photo : Getty Images.

“AMORTIR LES EFFETS DES ALÉAS CLIMATIQUES, C'EST POSSIBLE.”

ASSURANCE RÉCOLTE :
UNE PROTECTION RENFORCÉE
DE VOS CULTURES.



AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

L'intensité des événements climatiques et leur fréquence, rendent la protection de vos récoltes indispensable. Avec notre assurance récolte, vos contrats sont subventionnés à 70 % et ce des 20 % de franchise. De plus, en souscrivant, vous bénéficiez du Fonds de Solidarité Nationale renforcé, en cas d'aléa climatique.

Contactez dès maintenant un conseiller spécialisé en agriculture.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir votre conseiller en agence.

* Dotation en cas de sinistres : 20 % de franchise (20 %, 25 % et 30 %). En cas de risques catastrophiques, intervention de l'intermédiaire agréé pour le compte de l'Etat.

Groupama Assurances Mutuelles pour le compte des Unions Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 6-10 rue d'Alsace 93000 Paris Cedex 19 - 146 00 20 41 Paris. Intégration depuis son statut de assurance. Inscrit au registre des contractants. Limoges - Agence 0470 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Août 2022 - 03 10964 22013.



TOUT UN UNIVERS À DÉCOUVRIR



Retrouvez nos 250 producteurs et artisans et plus de 1000 produits labélisés

www.origine.correze.fr



Acquisition d'un chien de troupeau : l'aide est désormais conditionnée par un certificat

Depuis octobre 2022, un « certificat d'engagement et de connaissance » est obligatoire pour les acquéreurs d'un animal de compagnie, dont les chiens de troupeau. Délivré par un.e vétérinaire ou par les éleveur.euses habilité.e.s, il conditionne l'obtention des aides. Il doit être signé par l'acquéreur.euse, professionnel.le ou non. Il doit comporter l'identité de la personne le délivrant, la mention de son diplôme, de son titre ou de sa formation qui lui donne le droit de réaliser cet acte. Sans cela, le document n'a pas de valeur. Attention, cette personne ne peut délivrer un certificat d'engagement et de connaissance que pour l'espèce pour laquelle elle possède un diplôme ou une certification.



En 2024, le contre-salon de l'Agriculture aura lieu dans vos fermes du jeudi 15 au dimanche 25 février 2024.

Vous voulez créer l'événement, interpeller vos élu.e.s, organiser une table ronde ou tout simplement faire découvrir votre quotidien à votre entourage le temps d'une visite ?

Le Salon à la Ferme, ou SALF, est fait pour vous ! Soutenu par la Conf Limousin et nationale sur le volet communication, il prend la forme qui vous convient.

Merci de nous envoyer votre candidature avant le 8 janvier : contact@confederation-paysanne-limousin.org



Recherche associée

Petite ferme en Corrèze de 2 UTH, 20 ha, 40 chèvres, tout transfo, en bio, vente directe et livraisons alentours.

L'association se ferait avec Philémon mon mari car je prends un travail à l'extérieur. Notre outil de travail est en place, mais il n'y a pas d'autre logement sur la ferme. Nous recherchons une personne sérieuse avec de l'expérience, polyvalente et motivée. Nous sommes ouverts à la discussion sur les modalités de l'installation. Idéal pour se lancer sans trop de frais et avec possibilité de week-end !

Contact Mathilde 06 82 46 42 32 - mathilde.fabbro@gmail.com

Améliorer ses pratiques

30 janvier et 20 février	Mettre en place un système de récupération d'eau de pluie	St Hilaire Bonneval (87)
12 et 13 février	Gestion du parasitisme des petits ruminants (ovins/caprins)	Limousin
26 février au 1er mars	Travail du métal : autoconstruire ses outils agricoles	Vicq-sur-Breuilh (87)
12, 13 mars et 21 mars	Créer et gérer son site internet	Limoges (87)

Formation installation et gestion d'entreprise

23, 24, 25 janvier	S'installer en collectif, en GAEC	Limoges (87)
4, 5 mars et 18, 19 mars	Chiffrer son projet et choisir ses statuts	Limoges (87)
2 et 3 avril	Œuvrer et travailler en couple	Haute-Vienne

Vous êtes intéressé.e ?
Manifestez votre intérêt un mois avant
Validez votre inscription ensuite.



S'installer

2 rdv collectifs successifs pour vous guider :

RDVI (Rendez-Vous de l'Installation)

Pour comprendre le parcours à l'installation, connaître le réseau.
(pré-requis pour l'accompagnement individuel)

RDVA (Rendez-Vous des Aides)

Pour découvrir les financements/dispositifs/aides, partager vos questionnements, échanger, ...

- Haute-Vienne : 30 janvier
- Corrèze : 6 février
- Creuse : 16 janvier

- Haute-Vienne : 15 février
- Corrèze : 7 mars
- Creuse : 4 avril

Découvrez nos actions au fil de l'eau :

- www.adearlimousin.com
- 05 87 50 41 03
- contact@adearlimousin.com
- Adear Limousin

Transmettre

Vous êtes dans une démarche de transmission ou d'association ?

Venez aux RDV de l'Installation !



La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne ! En adhérant à la Confédération paysanne de votre département, vous vous ouvrez à un réseau de paysan-nes engagé-es dans différentes structures : La Confédération paysanne de votre département, La Via Campesina européenne et internationale, premier mouvement mondial et européen paysan dans 81 pays, et L'Adear Limousin : véritable laboratoire de terrain.

Rejoignez-nous ! Adhérez ! Abonnez-vous !

Confédération paysanne du Limousin, SAFRAN, 2 av. Georges Guingouin, CS 80912 Panazol, 87 017 Limoges Cedex 1

La / les personnes qui adhèrent ou qui s'abonnent

Nom et Prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Téléphone :
E-mail de contact :
Année de naissance : Année d'installation :
Productions de la ferme :

Indépendamment de votre adhésion, vous pouvez vous informer grâce à :

- L'abonnement au trimestriel *L'Avenir Agricole*, journal syndical des trois Confédérations paysannes du Limousin : 15 € pour 4 numéros par an.
- L'abonnement au mensuel *Campagnes solidaires*, magazine national de la Confédération paysanne : 46 €

Si vous ne souhaitez plus recevoir notre journal, dites-le nous par mail à : contact@confederation-paysanne-limousin.org ou par sms au 06 82 95 22 42.

Formules d'adhésion Conf 19

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 40 €
- Retraité.e seul.e 40 €
- Couple de retraité.e.s 50 €
- Cotisant.e solidaire 30 €
- Montant libre €

Formules d'adhésion Conf 23

Selon la tranche de revenu annuel

- < 8000 € 20 €
- 8000 € - 12 000 € 50 €
- 12 001 € - 16 000 € 90 €
- 16 001 € - 25 000 € 130 €
- > 25 000 € 160 €
- Autre type d'adhésion Montant libre

Formules d'adhésion Conf 87

Selon la catégorie

- Exploitant.e seul.e 60 €
- Couple d'Exploitant.e.s 80 €
- Jeune Installé.e 50 €
- Retraité.e agricole seul.e 38 €
- Couple de retraité.e.s agricoles 45 €
- Personne en difficulté financière . 10 €

Total adhésion et abonnement(s)

Verse un total de €

Chèque à l'ordre de la Confédération paysanne 19, 23 ou 87, ou par virement / RIB à la demande sur contact@confederation-paysanne-limousin.org

Date : Signature :